

Station d'alimentation en gaz naturel des bus de la CTB - Travaux d'aménagement - Encaissement et réaffectation d'un titre de recettes sur le Budget Annexe Transport

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de l'aménagement de la station d'alimentation en gaz des bus de la CTB, divers travaux d'accompagnement ont été réalisés pour des raisons techniques.

Ces travaux, d'un montant de 255 KF, ont été pris en charge par l'entreprise titulaire du marché de revêtement de chaussées pour le compte de la société GNVert à qui l'aménagement de cette station a été confié.

Pour recouvrer cette somme, un titre de recette sera émis à l'encontre de GNVert.

Le Conseil Municipal est invité à ouvrir en recettes, par décisions modificatives de l'exercice courant, sur le budget annexe transport, la ligne budgétaire 899.2315.508 - 35000 pour l'encaissement des 255 KF HT et les réaffecter en dépenses en 899.2315.508 - 35000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Transports, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 10 octobre 2000.